



Listes d'aptitude **Réunion bi-latérale FO-RH** Vendredi 21 octobre 2022

FO-DGFIP a réaffirmé sa défense de tous les moyens de promotion et en particulier de la liste d'aptitude qui permet à des agents confirmés de faire reconnaître leurs compétences.

FO a défendu les dossiers qui lui ont été confiés par ses adhérents

L'administration a réaffirmé que les dossiers estampillés 2- *Aptitude en cours d'acquisition* étaient écartés même quand les collègues viennent de changer de mission après de nombreuses années notées 3 - *Aptitude confirmée*.

C en B :

Ce sont seulement six possibilités qui sont offertes cette année contre sept l'an dernier.

Les décisions et le classement seront annoncés au plus tard le 17 novembre par la DRFiP

B en A :

Deux promotions seront ouvertes pour l'accès à la catégorie A pour la DRFiP 69. Signalons qu'un dossier est déjà classé « excellent », il était classé en 3^e position l'an dernier.

Comme en 2022, c'est la délégation interrégionale qui tranchera. L'annonce devrait être faite autour de la mi-décembre.

Vos élus FO-DGFIP 69 ont dénoncé la faiblesse des potentialités offertes.